

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 26 octobre 2018

Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procurations :

Madame Cécilia BERTIN à Hugues TRUDET

Monsieur Jean-Jacques CLAUSSE à Daniel CUENOT

Michaël FRACHEBOIS à Sébastien CUINET

Absent : Monsieur Tony ANDREY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Anne TRONCIN est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h05.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 31 août 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2018.

II. Attributions du Maire :

➤ Proposition de contrat d'assurance pour les risques statutaires des personnels communaux :

Le Maire indique que le contrat d'assurance portant sur les risques statutaires des personnels communaux arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Il rappelle qu'il permet de couvrir les coûts financiers lors d'arrêts de travail d'un agent ou en cas de décès. A défaut d'assurance, les employeurs publics assument le coût et la gestion du remboursement de la rémunération et des frais médicaux de l'agent.

Il précise que la commune a bénéficié du remboursement en 2016 et 2017 de frais consécutifs à des accidents de service à la charge de la collectivité pour un montant total de 17 000 €..

Il propose d'adhérer au contrat proposé par le centre de gestion du Doubs auprès de la compagnie d'assurance SOFAXIS.

Le tarif est le suivant :

- 5.95 % (avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire uniquement) pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés

- 1.10 % (avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire uniquement) pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires de droit public

Cela représente annuellement un coût de l'ordre de 3 600 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce contrat d'assurance.

➤ Exploitation forestière 2019 :

En concertation avec les élus, et dans le respect du programme d'aménagement forestier communal 2009-2029, l'ONF propose d'exploiter en 2019 les parcelles 4i, 5i et 23r.

Pour ce faire, il propose d'avoir recours à un bûcheron pour couper les grumes.

La vente des grumes sera effectuée par adjudication publique en bloc façonnés.

Les houppiers des arbres abattus et les petits arbres appelés « tiges » des parcelles 4i et 5i seront destinés aux affouagistes.

Compte tenu de l'accès très difficile de la parcelle 23, son exploitation sera confiée intégralement à des professionnels. Les houppiers et les tiges seront commercialisés localement dans le cadre de contrats passés par l'ONF (trituration et bois énergie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de l'ONF.

➤ Adoption d'une clause d'insertion dans les marchés publics communaux :

Le maire indique que l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité d'inclure une clause, dite d'insertion, permettant de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières.

Le maire précise que la commune œuvre déjà en matière de cohésion sociale puisqu'elle confie régulièrement des petits travaux aux chantiers départementaux et a recours au château d'Uzel pour la restauration scolaire.

Il propose aux membres du conseil municipal de prévoir une clause d'insertion dans les marchés publics et d'utiliser parmi les critères d'attribution d'un marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (3 abstentions et 11 pour) la possibilité de mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics de la commune.

➤ Aménagement de la route Royale :

Le maire évoque ensuite l'aménagement de la route Royale.

Le chantier a démarré le 17 septembre. Les travaux se déroulent comme prévu ; ils devraient s'achever mi-novembre.

Le maire rappelle qu'il s'agit là de la tranche ferme comprise entre la route de la Gare et la rue des fins du Verger.

La notification des tranches optionnelles sera inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 7 décembre.

➤ Rénovation de la bibliothèque et de la salle polyvalente :

Le maire rappelle que la commune a recruté un architecte pour rénover la bibliothèque et la salle polyvalente. Il s'agit de Monsieur Jean-Denis MIGNOT.

Ce dernier a présenté l'avant-projet sommaire au cours d'une réunion de la commission Travaux, en présence des bénévoles de la bibliothèque. L'estimation du maître d'œuvre est très proche de l'estimation de la commune.

Le maire a également présenté le projet lors d'une réunion de la commission d'urbanisme.

Le projet a été jugé très intéressant ; il a fait l'objet néanmoins quelques observations destinées à améliorer le fonctionnement de la bibliothèque.

Le maire indique par ailleurs avoir recruté récemment un contrôleur technique et un coordonnateur en matière de sécurité-prévention-santé. Les deux missions ont été confiées à VERITAS.

Il a aussi recruté un diagnostiqueur « Amiante et plomb ». Il s'agit du bureau AGENDA, lequel a procédé cette semaine aux prélèvements de matériaux.

L'objectif est de présenter l'avant-projet détaillé au conseil municipal du 7 décembre.

Le projet est susceptible d'être subventionné par l'Etat (DRAC) au titre de la lecture publique, du département (partenariat avec la médiathèque départementale), de la CAF (périscolaire), voire de la CAGB.

➤ Actualités de la CAGB :

○ Modification de la collecte des ordures ménagères :

Comme suite à la diffusion de la plaquette d'information de la CAGB, le maire confirme aux élus que le ramassage des ordures ménagères évoluera au 1er janvier 2019.

Depuis l'instauration de la redevance incitative en 2012 et le développement du compostage chez les particuliers, le volume collecté des déchets ultimes destinés à être incinérés est en net recul, au point d'envisager une réduction du nombre de collecte.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2019, les poubelles jaune et grise seront collectées tous les quinze jours dans les communes périphériques.

Pour la commune de LARNOD, le jour de collecte restera le jeudi des semaines impaires.

○ Modification du statut du Grand Besançon

Le maire indique s'être renseigné sur le sens du vote des communes à l'égard d'un éventuel passage en communauté urbaine.

Il semble que plus d'une cinquantaine de communes se soient prononcées en faveur de la modification du statut du Grand Besançon dans la perspective d'un passage en communauté urbaine.

Aussi, le maire annonce qu'il réunira les élus dans le courant du mois de novembre afin de décider du périmètre de voirie communale à transférer et d'examiner l'opportunité d'affermir tout ou partie des tranches optionnelles dans le cadre de l'aménagement de la route Royale.

Le maire rappelle aux élus le montant des attributions de compensation susceptibles d'être versées à la CAGB pour tenir compte du transfert de la voirie communale : 22 000 € pour le fonctionnement et 22 000 € pour une partie de l'investissement appelée « Gros entretien et renouvellement ».

L'aménagement des voies existantes ou la création de voirie nouvelle seront, quant à elles, prises en charge à 50 % par les communes sur la section investissement.

➤ Points divers :

Le maire indique aux membres du conseil municipal avoir reçu le nouveau blason de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce dernier met à l'honneur les symboles des deux anciennes provinces, à savoir le lion et la fleur de lys. Le blason a été installé dans la salle du conseil aux côtés du drapeau européen et de celui de la France.

Le maire rappelle aux conseillers la date du prochain conseil municipal : le vendredi 7 décembre. Il poursuit en listant quelques dates :

- Samedi 15 décembre, repas des élus ;
- Samedi 12 janvier, vœux du maire ;
- Dimanche 13 janvier, repas des anciens.

Le calendrier prévisionnel 2019 des réunions de conseil sera arrêté lors du conseil municipal du 7 décembre.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

III.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

Le Maire donne la parole à Jean-Philippe DEVEVEY.

➤ Actualisation de la convention ADS avec la CAGB :

Par délibération du 3 avril 2015, la commune de LARNOD a adhéré au service commun ADS pour l'instruction de ses autorisations, et a signé avec le Grand Besançon une convention relative à «la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».

Cette convention, qui lie la commune de LARNOD et la CAGB jusqu'au 31 décembre 2020, a déjà fait l'objet d'une actualisation du fait de la détermination par le Grand Besançon des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 (avenant n°1).

Le 24 avril dernier, le service ADS a présenté le bilan d'activités 2017 à l'ensemble des communes. S'agissant de la partie financière, le service a annoncé un bilan 2017 en déficit de 49 375€ et prévoit pour 2018 un nouveau déficit de 9 705€.

Afin notamment de présenter un bilan financier en 2019 à l'équilibre, le Conseil de Communauté a, par délibération du 27 septembre 2018, adopté une nouvelle tarification des dossiers modificatifs, leur nombre étant important (0.60 Équivalent Temps Complet) et ces derniers constituant une proportion importante du déficit.

Il est proposé de redéfinir la tarification des dossiers modificatifs comme suit :

Type de dossier	Coût actuel	Coût estimé en 2018 Revalorisé chaque année
Permis de Construire Maison individuelle modificatif	0 €	129,50 €
Permis de Construire modificatif	0 €	226,70 €
Permis d'Aménager modificatif	0 €	323,80 €

Ces nouvelles tarifications doivent faire l'objet d'un avenant à la convention liant la Ville de Besançon à la CAGB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant à la convention.

➤ Application du droit des sols :

Il présente les décisions prises par la commune dans la cadre de l'application du droit des sols :

- Permis de construire n° PC 025 328 18 C0002 accordé à M. et Mm. Fabien et Karen QUINET pour une maison individuelle - 6, rue de la Diligence ;
- Demande de transfert de permis de construire n° 025 328 14 C0008 T1 accordé à M. Geoffrey BOREL – 9, route de la Gare ;
- Demande de transfert de permis de construire n° 025 328 14 C0008 T2 ; accordé à Mm. Aurore LEBEAU – 9, route de la Gare ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 C0016, décision de non opposition accordée à M Nicolas PETOT LE 11 septembre 2018 pour la construction d'un abri de jardin ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 18 C0017 ; décision de non opposition accordée à M. Gérard TOURRAIN, le 22 septembre 2018, pour l'ouverture d'une fenêtre sur existant ;

III.2 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

Parole est donnée à Sébastien CUINET.

➤ Modifications budgétaires :

Monsieur Sébastien CUNET, Adjoint au maire, informe les membres du conseil municipal que, suite au transfert de compétence assainissement à la CAGB et afin d'approvisionner les comptes, il a produit un certificat administratif, visé en préfecture le 19 octobre 2018, qu'il y a lieu de confirmer par les modifications budgétaires suivantes :

Section dépense d'investissement

- compte 2046 - chapitre 204 + 1 876,50 €

Section dépense d'investissement

- compte 2315 - chapitre 23 - 1 876,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent, à l'unanimité, ces modifications budgétaires.

➤ Etat d'exécution du budget 2018 au 15 octobre :

Sur l'exécution du budget communal 2018, Sébastien CUNET fait observer les éléments suivants :

- Concernant la Section Fonctionnement : la gestion est saine puisqu'à ce jour, les recettes perçues sont supérieures aux dépenses.
- Concernant la section Investissement : la situation est identique. Il est à noter que l'excédent de fonctionnement versé aux recettes d'investissement lors du vote du budget ainsi que des subventions perçues pour des opérations conduites l'année N-1, permettent de faire face pour partie au coût des travaux de la route royale. Le Conseil municipal pourra ainsi se positionner sur la manière de financer certains travaux envisagés en 2019 (par ex: réhabilitation de la bibliothèque).

III.3 Adjoint affaires scolaire, périscolaire, aux associations et à la communication :

Le Maire invite Daniel CUENOT à prendre la parole.

➤ Organisation de la commémoration du 11 novembre :

Daniel CUENOT explique aux membres du conseil le déroulement des festivités prévues pour commémorer le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre.

Une exposition se tiendra à la chapelle et à la mairie sur 3 week-ends. Elle sera composée de tableaux relatant le déroulement de la guerre ainsi que la vie des femmes et enfants à l'arrière. En même temps, seront exposés des objets ayant appartenus à des poilus prêtés par le musée Lucien Roy de Beure et des objets du quotidien des Français à l'époque prêtés par des particuliers.

L'adjoint demande aux conseillers de participer à la surveillance de l'exposition. Ceux-ci se mettent d'accord pour l'ouverture de l'expo les samedis 3, 10, 17 et les dimanches 4, 11, 18 novembre de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures. Ils s'inscrivent pour la surveillance à 2 suivant leur disponibilité.

Le vendredi 10, à 18 heures, une cérémonie débutera au monument aux morts par le discours du Maire. Puis une chanson entrecoupée de la lecture d'une lettre d'un poilu précédera la projection d'une vidéo et d'images fixes sur le mur de la mairie.

Une retraite aux flambeaux s'organisera pour descendre par le chemin des Pierres à la fontaine où une quinzaine d'adultes et d'enfants liront des textes de lettres de poilus, de femmes et d'enfants. Claire MARTIN interprétera des chansons en liaison avec les lettres lues.

Cette lecture et ces chants se poursuivront devant la chapelle, avant le vin d'honneur traditionnel accompagné d'un buffet.

En cas de mauvais temps, on se repliera à l'intérieur, la retraite aux flambeaux sera annulée.

Dimanche 11 novembre, à 9 h 30, aura lieu une cérémonie au monument aux morts, organisée par l'AFCAC.

➤ Assemblée générale de l'ASCL du 19 octobre :

Vendredi 19 octobre, s'est tenue, à la salle des associations, l'assemblée générale de l'ASCL. Une douzaine de personnes y ont assisté.

Le président, Olivier CHABOD, a fait le bilan financier de l'année écoulée. Certaines activités sont déficitaires, d'autres excédentaires. La boxe thaïe est celle qui compte le plus grand nombre de licenciés. Le bilan de l'année fait état d'une situation bénéficiaire de 1000 euros environ, comparable à celle de la saison 2016-2017.

Le président fait part aussi de la décision du bureau de ne plus organiser d'événements festifs tels que fête du village, chasse aux œufs, etc. L'ASCL se consacrera uniquement aux activités sportives. L'adjoint propose de créer une association indépendante, type comité des fêtes, qui regrouperait des membres des associations mais aussi des particuliers bénévoles et qui se chargerait de l'animation du village.

Jérôme DELOYE propose de s'occuper du tennis. Il souhaite une structure ouverte pour inciter les gens à fréquenter le stade et ses différentes installations. Un tournoi, ouvert à tous, sera organisé dans l'année.

Le bureau s'étoffe de 2 nouveaux membres. Sa constitution se fera lors de sa première séance.

III.4 Adjoint aux travaux, forêt et environnement :

Le Maire cède la parole à Jacky AVIS.

➤ Organisation de l'affouage 2018-2019 :

Jacky AVIS rappelle que l'affouage participe à l'entretien de la forêt communale, tout en offrant la possibilité aux habitants de se chauffer à moindre coût. Il favorise également le lien social.

Il indique que l'affouage en 2018 a rapporté près de 3 000 euros à la commune.

Il aura lieu cette année dans les parcelles 1, 2, 6 et 7 du Grand Bois.

Il concernera les petits arbres sur pied identifiés par l'ONF et numérotés par la commune

Le prix du stère est inchangé, soit 8 €.

Un avis à la population sera très prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

Le partage des lots entre les affouagistes aura lieu le 20 novembre.

➤ Conseil syndical du SIVOM de Boussières du 19 octobre.

Le président du SIVOM a présenté un projet d'extension du bâtiment.

A l'origine, le bâtiment construit en 2008-2009 était destiné à accueillir un directeur et six agents d'entretien et d'exploitation.

Le SIVOM accueille aujourd'hui dix agents techniques, ponctuellement deux personnes administratives et un directeur. Cet accroissement s'explique essentiellement par le recrutement de saisonniers depuis plusieurs années pour faire face aux demandes des communes, par l'adhésion au SIVOM de la commune de TORPES au 1er janvier 2018, mais aussi par les activités nouvelles exercées pour le compte de la CAGB dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le projet consiste à :

- Transformer une partie de l'actuel atelier-garage en vestiaire (10 m²) et réfectoire (22 m²) ;
- Créer des locaux techniques (144 m²) ;
- Aménager un espace extérieur de stockage (160 m²).

La proposition d'un architecte à 250 000 € HT, intégrant le coût de la maîtrise d'œuvre, a été jugée excessive. Le président doit désormais mettre en concurrence les professionnels afin d'obtenir des propositions plus intéressantes financièrement.

Enfin, il convient de souligner que le SIVOM ne disposant pas de fonds de roulement, un tel investissement ne pourrait être réalisé sans recours à l'emprunt.

Ensuite, le Président du SIVOM a indiqué que l'agent recruté à temps partiel pour assurer les tâches de secrétaire de mairie était régulièrement chargé d'instruire les certificats d'urbanisme et les déclarations préalables (VORGES-LES-PIN, THORAISE, RANCENAY).

De ce fait, Il s'interroge sur l'opportunité de développer cette activité compte tenu du coût jugé trop élevé de la CAGB : 130 € pour un CU, 227 € pour une DP.


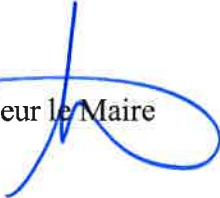
Enfin, la commune de TORPES envisage de demander des prestations de secrétariat au SIVOM à raison de 4 heures par semaine au prix de 24,50 € HT/h. Cela n'aura aucune incidence sur la participation financière des autres communes. Le vacataire recruté par le SIVOM pour assurer les tâches de secrétariat dans certaines communes verra son temps de travail augmenté de quatre heures par semaine.

IV. Questions diverses :

Sébastien CUINET demande au Maire s'il a reçu des réponses à son courrier relatif aux dégâts sur les propriétés bâties liés à la sécheresse. A ce jour, quatre à cinq déclarations ont été réceptionnées en mairie.

Après épuisement de l'ordre du jour, Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 22h25.

LARNOD, le 30 octobre 2018


Monsieur le Maire

Hugues TRUDET